



FscqP-2016-17

Pessac, le 24 mai 2016

Assemblée Générale 2016

2 avril 2016

Compte-rendu

1. Rapport moral par Dominique Lestynek, président de la Fédération

INTRODUCTION

Depuis la dernière assemblée générale, la loi relative au renforcement des métropoles est entrée en application : des services ont déjà déménagé, d'autres vont le faire. Le PLU3.1 présente une vision globale de notre métropole. Sont intégrés urbanisme, habitat, déplacements. La place que doit y tenir Pessac repose sur ses identités. Les réseaux doivent être structurés sur des bases objectives et donc largement sur les identités communales. Nous allons voir aujourd'hui rapidement les différentes identités et mobilités qui concernent Pessac dans la métropole nouvelle.

LES IDENTITÉS DE PESSAC

L'identité géographique

La position de Pessac est vraiment particulière : l'influence du Bassin d'Arcachon se manifeste par la convergence des principaux réseaux routiers desservant le Bassin d'Arcachon à (ou aux abords immédiats de) Pessac.

L'identité physique

Elle se caractérise par :

- l'identité de centralités qui combine le centre institutionnel d'origine (église, école, mairie, place, ...) du Bourg et le centre physique rapporté à la zone urbanisée de l'Alouette qui a aussi adopté certaines institutions (commissariat, mairie annexe de Cazalet) ;
- l'identité viticole, ancienne, et universitaire, plus récente ;
- l'identité hospitalière, ancienne, avec les sanatoriums et les pôles hospitaliers universitaires en cardiologie et gériatrie au groupe sud du CHU et de zones d'activités récentes (plus de 20 000 emplois sur les parcs de Bersol, Magellan, Canteranne et Europarc, sans oublier la Monnaie de Paris.

L'identité démographique

Pessac est la troisième ville de la métropole et du département avec 62 000 habitants. Cette identité est à corréliser avec l'évolution de la tache urbaine, particulièrement dans les secteurs périurbains. Ce phénomène est lié à des mouvements d'installation ou de déplacement important de familles en périphérie de l'agglomération, dus à la montée en puissance de l'accession à la propriété et au développement induit des lotissements à l'extérieur des centres anciens denses.

L'identité architecturale

Contrairement à ce que certains prétendent, l'habitat type de Pessac n'est pas l'échoppe mais la villa dite arcachonnaise : environ 600 villas que nous préférons appeler pessacaises ont été recensées sur la commune. La villa se décline en individuel et en collectif, tel l'Île verte, un immeuble de quatre étages dans un petit parc au bord du vivier du Madran. La villa peut se décliner en milieu dense avec une qualité particulière de l'apparence et des espaces publics.

L'identité démocratique

Les quartiers sont issus des identités : ils sont organisés en syndicat ou comité. Le rôle de ces associations est double :

- les animations : à l'origine, elles consistaient dans des fêtes qui perdurent aujourd'hui, sous forme d'activités ludiques très variées, souvent gratuites qui vont du tricot au vide-greniers. Leur but est de créer du lien social en rassemblant les habitants ;
- la défense des intérêts collectifs des quartiers : les quartiers sont indépendants et responsables. Il s'agit d'élaborer un intérêt collectif à défendre et notre interlocuteur principal est la Ville qui doit aussi être en médiation vis-à-vis de la métropole. Pour y parvenir, il est nécessaire d'instaurer un débat constructif fondé sur les documents de travail fournis au préalable par la Ville, l'objectif étant de mettre en œuvre concrètement la démocratie participative.

L'identité historique

À toutes les époques de son histoire, des personnages illustres ont joué un rôle important sur le plan des idées et ont laissé des traces à la postérité, d'où le rôle des « passeurs de mémoire » et des rétrospectives des quartiers. La Fédération soutient le projet de la reprise d'un historial rénové.

Les quartiers sont à la recherche de leurs racines en organisant des expositions thématiques ou en réalisant des films, notamment dans le cadre des anniversaires décennaux.

La Fédération coopère avec les « passeurs de mémoire » et la COPAT pour préserver, mettre en valeur, faire connaître l'identité culturelle et sociale des quartiers.

LES MOBILITÉS DE PESSAC

Les mobilités par l'avion

Le transport aérien représente une inter modalité souvent oubliée qui demande à être mise en valeur. Il ne faut pas oublier que l'aéroport devait initialement être implanté à Pessac au début du 20^e siècle. Pessac est sur l'axe de la piste secondaire, sécante de la principale. L'inter modalité par le rail (ligne Bordeaux-Arcachon à la gare de l'Alouette et de la gare TGV de Bordeaux-Saint-Jean pourra être assurée lorsqu'existera la jonction des lignes A et B sur la zone aéroportuaire. La plateforme aéroportuaire de Mérignac se compose de trois terminaux : A, B, Billi. Elle est classée au sixième rang des aéroports français en termes de nombre de passagers (5,3 millions de voyageurs par an, en forte croissance). Elle est équipée du troisième pôle hôtelier d'Aquitaine (650 000 nuitées par an). La zone aéroportuaire constitue l'un des pôles économiques les plus importants d'Aquitaine. Il est étroitement lié au pôle aérospatial. Cette plateforme compte à elle seule plus de 7 700 emplois et abrite directement une centaine d'entreprises ou établissements publics. L'impact économique sur notre région représente 1,508 milliards d'euros par an.

Les mobilités par le train

La voie ferrée de voyageurs qui traverse Pessac est une des premières de France : elle a été inaugurée le 6 juillet 1841. L'année écoulée a vu le rétablissement du triangle des Échoppes et la ligne Bordeaux Arcachon a été la première en Aquitaine à être équipée du TER à deux niveaux car il s'agit de la ligne la plus fréquentée d'Aquitaine (8 000 voyageurs par jour).

Les mobilités par le tramway

Le réseau est par une organisation en toile d'araignée constitué de neuf voies radiales convergeant au centre de l'agglomération. Un projet global des réseaux ferrés (train et tramway) prévoit une jonction circulaire des lignes de tramway A et B sur la zone aéroportuaire.

Les mobilités par le bus

Il s'agit d'un élément du réseau multi mode qui présente des défauts persistants : inconfort, durée des trajets, bruit, retards, suppressions, fraude, saleté intérieure, pollution extérieure, déficit. En revanche, on note des améliorations avec la modernisation des informations en temps réel du réseau via Internet, la mise en place de totems électroniques aux arrêts. Enfin, le projet de gare intermodale à l'Alouette mettra cette gare au cœur de la jonction des lignes A et B du tramway sur la zone aéroportuaire.

Les mobilités par l'automobile (VL et PL)

Pessac dispose d'un réseau routier hérité d'un passé sans voiture. La vitesse est toujours montrée du doigt par les habitants.

Les mobilités par vélo

Pessac dispose de sites propres structurants non achevé et non maillés :

- la piste de rocade (liaison campus-Cestas) ;
- Toctoucau (piste de Beutre et gare de Gazinet) ;
- cheminement convivial du centre (piste de rocade)
- cheminement de Certes.

La Fédération demande un plan de programmation, pluriannuel, concerté, en lien avec le capillaire des quartiers.

Les mobilités par la marche

L'objectif est d'améliorer la sécurité des déplacements des piétons en réduisant les obstacles surtout sur le chemin de l'école, des services et des commerces. On distingue les obstacles structurels (largeur des trottoirs, les poteaux support des réseaux des concessionnaires, la signalétique et les boîtiers techniques, et les constructions en limite du domaine public) et les obstacles conjoncturels (les poubelles et la saleté du sol, le stationnement sur le trottoir, des chantiers plus ou moins déclarés).

La Fédération propose un certain nombre de solutions : l'enfouissement ou l'effacement des réseaux, des mâts d'éclairage plus fins, des constructions en recul, des normes de réalisation des trottoirs plus réalistes et l'application du règlement d'occupation du domaine public, ainsi que la « chasse » aux voleurs de trottoirs.

CONCLUSION

Respecter et prendre en compte les identités de Pessac participe au renforcement de la métropole

L'équilibre entre les communes et la métropole doit s'établir dans la reconnaissance des identités.

L'identification des identités repose sur des bases objectives.

Ces identités elles-mêmes doivent servir de fondement à l'équité des actions de la métropole envers les communes.

La métropolisation ne doit pas être synonyme de centralisation inadaptée.

Cela doit être particulièrement vrai pour les mobilités.

Là encore les réseaux doivent être structurés sur des bases objectives et donc largement sur les identités communales.

2. Rapport d'activités *par Yves Schmidt, secrétaire général de la Fédération*

1. Réunions du conseil d'administration

Depuis la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 18 avril 2015, le conseil d'administration de la Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac s'est réuni à quatre reprises :

- 15 juin 2015
- 16 septembre 2015
- 10 novembre 2015
- 9 mars 2016

Chacune de ces réunions a fait l'objet de comptes-rendus consultables sur le site Internet de la Fédération. Le compte-rendu de la réunion du 9 mars 2016 est en cours de validation.

Les principaux sujets qui ont été abordés lors de ces réunions sont :

- Métropolisation et mutualisation des services ;
- Urbanisme (PLU3.1)
 - Îlot 8
 - Chappement-Lucildo ;
- Déplacements et cadre de vie ;
- Maison des associations ;
- Patrimoine (Journées du Patrimoine, Cité Frugès, Cazalet, Rosière) ;
- Viographie de Pessac ;
- Carnaval ;
- Travaux sur la Fontaine du Pape (domaine Forestier) ;
- Existence des bureaux de poste annexes ;
- Règlement de publicité intercommunal ;
- Formation des bénévoles ;
- Conseils de secteur ;
- Musique dans les quartiers ;

2. Participation du bureau aux réunions extérieures à la Fédération

Le bureau a participé à plusieurs réunions de la Commission consultative des usagers des services publics de la CUB, en particulier les thématiques *Transports et stationnement* et *Eau et Assainissement*.

Il a également participé aux principales réunions suivantes :

- Commissions extra municipales sur l'urbanisme et les transports ;
- Commission consultative des services publics locaux de la CUB puis de la métropole ;
- Commission consultative des services publics locaux de Pessac ;
- Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac ;
- Comité de suivi de la ligne Bordeaux-Arcachon ;
- Conseil d'administration de la société de gestion de l'assainissement de la CUB (SGAC) ;
- Préparation des Journées du Patrimoine.

La Fédération a participé aux Journées Européennes des Moulins les 16 et 17 mai 2015 et aux Journées de Patrimoine de Pays et des Moulins les 18 et 19 juin 2015. À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre 2015, le bureau a tenu une permanence qui a attiré un nombre important de visiteurs qui ont pu découvrir l'histoire du Domaine de Bellevue et de ses fondateurs.

Par ailleurs, la Fédération a été sollicitée pour tenir un stand lors de la ***Fête des Associations***, le 5 septembre 2015.

Enfin, elle a participé à l'organisation du Carnaval de Pessac qui s'est déroulé le 6 mars 2016.

3. Dispositif d'aide aux quartiers

La ville a attribué une aide de 3 000 € aux quartiers et à la Fédération qui a proposé une répartition dans les quartiers en fonction de leurs besoins et de leurs réalisations en matière de publications (journaux de quartiers, affiches) ou de travaux réalisés à l'occasion de leurs anniversaires décennaux. La dotation 2015 a été versée aux quartiers qui en ont fait la demande.

4. Musique dans les quartiers

Depuis 2011, la Fédération est chargée par la Ville de gérer le dossier relatif à l'opération ***Musique dans les quartiers***. La somme allouée par la ville s'élevait à 8100 €, ce qui représente une somme moyenne allouée par quartier qui en a fait la demande de 578 €, entièrement distribuée.

3. Rapport de la commission Urbanisme *par Jacques Da Rold vice-président de la Fédération*

Jacques Da Rold, vice président chargé de l'urbanisme, rappelle que l'année fut marquée par la poursuite des réflexions en commission et en conseil d'administration sur le PLU 3.1 avec deux versions différentes présentées au cours de l'année par les services de Bordeaux Métropole. Cette action s'effectua en lien avec les élus et la Ville, la Fédération présentant un cadre de propositions et de réflexions. Lors de la réunion du conseil d'administration du 10 novembre 2015, l'avis de la Fédération sur le projet de PLU fut adopté à l'unanimité et transmis à Bordeaux Métropole.

La Fédération a particulièrement insisté sur l'importance des identités de quartier, des séquences urbaines sur notre ville, sur l'Îlot 8, à Alouette, à Chappement et en chaque quartier,

ce deux éléments étant à préserver et développer pour assurer la qualité urbaine de notre ville et sa notoriété au sein de la Métropole.

Cet avis fut un cadre de base pour tous les syndicats et comités de quartier qui ont pu s'en servir, le compléter, l'amender pour leur analyse locale, avec les spécificités de chaque quartier.

Au delà de cette action, la Fédération a été sur le front des grands projets d'infrastructures concernant notre commune au sein de la Métropole et en particulier dans le domaine des déplacements pour le projet de desserte de la zone aéroportuaire par Pessac-Alouette. Cette demande ancienne de la Fédération s'inscrit dans sa revendication de réalisation d'une trame de transports en commun de qualité en radiale, seconde couronne de l'agglomération permettant les liens entre campus, parc d'activité de Bersol, gares TER, zone aéroportuaire ainsi que vers la mise en œuvre effective des liaisons entre les lignes A et B du tramway.

4. Compte-rendu d'activités *Communication* par Yves Schmidt, webmaster de la Fédération

Le site Internet (<http://www.federation-quartiers-pessac.com>)

1. Quelques chiffres

Nombre de pages consultées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 : 980 566 (1 127 125 en 2014).

2. Réalisations 2014

2.1. Pages gérées par les quartiers

Depuis la dernière assemblée générale, certains quartiers ont transmis leurs journaux qui ont été rapidement mis à disposition des internautes :

Feuille d'informations : Le Bourg

Voisins & Voisines : Brivazac-Candau

Les Échos de nos quartiers : Le Monteil

Brèves de Magonty : Magonty (journal informatique)

L'Orée : Cap de Bos

Au Coin de ma rue : France et environnants

Toctoucau Info : Toctoucau

Les Échos de Chiquet-Fontaudin : Chiquet-Fontaudin

Le webmaster de la Fédération assure la mise à jour des pages des quartiers qui le souhaitent. Certains quartiers (CCLAPS, Noès, Le Monteil, Toctoucau, Magonty) réalisent eux-mêmes leurs mises à jour : il est rappelé qu'ils doivent signaler au webmaster les pages modifiées ou ajoutées pour permettre la mise à jour de la page ***Modifications et mises à jour*** sur le site. Les sauvegardes sont assurées par les webmasters de chaque quartier.

2.2. Les manifestations

Le calendrier des assemblées générales des syndicats et comités de quartiers est consultable sur le site. À ce propos, il est rappelé qu'il est indispensable de signaler au plus tôt les date et heure des assemblées générales : c'est le tableau régulièrement mis à jour qui fera foi pour éviter les litiges qui surviennent lorsque deux (ou plus !) quartiers organisent leur assemblée générale à la même heure car il est difficile aux élus de participer aux débats qui suivent ces manifestations.

La rubrique **Vide-greniers** a été créée pour inciter les quartiers à signaler leurs dates dans le but d'éviter des doublons et mettre en valeur leurs manifestations.

La Fédération met à la disposition des internautes le programme du **cinéma Jean-Eustache**.

2.3. La revue de presse

Elle est réalisée depuis 2003 à partir des articles de Sud-Ouest relatifs à Pessac. Depuis 2012, le site permet la consultation du texte intégral des articles grâce à un lien avec le site du journal Sud-Ouest. Pour les années antérieures, les articles ne sont pas directement accessibles : pour en avoir une copie, il suffit d'en faire la demande à Yves Schmidt.

2.4. Espace adhérents

Il est réservé aux membres du conseil d'administration de la Fédération et n'est accessible que si on connaît le mot de passe. On y trouve les rubriques suivantes :

- les comptes-rendus du conseil d'administration depuis 2002 ;
- les comptes-rendus des assemblées générales depuis 2001;
- la liste des adhérents (présidents de syndicats de quartiers avec leur numéro de téléphone et leur courriel) ;
- **Fédé Flash Info** : diffusion d'informations en fonction de l'actualité (4 numéros depuis la dernière assemblée générale). Notons que le bureau diffuse de nombreuses informations sans passer par le formalisme des Fédé Flash Infos ;
- le texte intégral des documents émis par la Fédération (chrono).

5. Bilan financier par Michel Kwiatkowski, trésorier de la Fédération

Libellé des opérations	Dépenses	Recettes	Écart
Musique dans les Quartiers	8 098,15 €	8 100,00 €	
Carnaval de Pessac	4 248,90 €	4 674,04 €	
Aide aux Quartiers	2 270,00 €	3 000,00 €	
Autres Opérations Fédération	2 003,26 €	2 100,00 €	
TOTAL Opérations 2015 (hors rénovation Fontaine du pape)	16 620,31 €	17 874,04 €	1 253,73 €
Rénovation Fontaine du pape	19 844,31 €	32 246,30 €	12 402,30 €
TOTAL Opérations 2014	36 464,31 €	50 120,34 €	13 656,03 €
Solde livre de compte au 31/12/2014		30 300,46 €	
Résultat de l'année 2015		13 656,03 €	
Solde livre de compte au 31/12/2015		43 956,49 €	
Parts sociales au 31/12/2015		2 260,00 €	
Livret A au 31/12/2015		719,74 €	
Total des avoirs Fédération au 31/12/2015		46 936,23 €	

Rapprochement bancaire

Solde Livre de compte au 31/12/2015	43 956,49€	
Chèques non encaissés	135,00 €	
Total	44 091,49 €	
Extrait du compte en banque au 31/12/2015		44 091,49 €

Adhésions : la cotisation est maintenue à 40 €.

Les comptes ont été approuvés par M. Jean-Paul Lafon et Madame Suzy Iriberry, qui ont fait une observation concernant l'absence de certains justificatifs.

Vote : le bilan financier est voté à l'unanimité des participants.

6. Élection du bureau

L'élection concerne les membres du bureau permanent pour l'exercice 2013-2014. Chaque quartier dispose de 5 voix maximum ; le vote est individuel, un même mandataire ne disposant que d'une seule voix. Seuls les mandataires présents au moment du scrutin peuvent y participer.

Répartition des votants par quartier

Quartier	Nombre de représentants
Pessac-Bourg	5
Brivazac-Candau	4
Cap de Bos	0
Casino	2
CCLAPS	3
Chiquet-Fontaudin	3
La Paillère-Compostelle	0
Les Échoppes-Le Vallon	3
France et environnants	2
Magonty	3
3M-Bourgailh	2
Le Monteil	5
Noès	5
Saige-Formanoir	0
Sardine	4
Toctoucau	1
Nombre de votants	42

Les résultats

Président : Dominique LESTYNEK	41
Vice-Président : Jacques DA ROLD	36
Vice-Président : Jean-Baptiste CASENAVE	36
Trésorier : Michel KWIATKOWSKI	42
Trésorière adjointe et archiviste : Ghislaine AGUILAR	42
Secrétaire général : Yves SCHMIDT	42
Secrétaire générale adjointe : Marie-Pierre LAFARGE	42
Secrétaire général adjoint : Raymond DELCROIX	42

L'assemblée générale s'achève par une conférence-débat avec les élus dont le compte-rendu est consultable sur le site de la Fédération.